

Histoire de la Nouvelle Calédonie

Jacques Teyssier (Bx 58)

I – Des origines à 1878

1 – Les premiers peuplements

Les premières traces de peuplement en Nouvelle Calédonie remontent à environ 1200 ans av. J.-C. avec l'arrivée de populations austronésiennes originaires du littoral de la Chine du sud, installées d'abord à Taiwan puis aux Philippines (vers 2000 av. J.-C.). À partir de là, des migrations vont gagner Timor, l'Indonésie, la Nouvelle Guinée (1500 av. J.-C.), enfin certaines îles du Pacifique. Les austronésiens furent probablement les premiers navigateurs de l'humanité.

Des groupes s'établirent sur le littoral de la Grande Terre et sont connus par une poterie à motifs caractéristiques dite « Lapita » retrouvée dans la région de Koné (côte ouest). Plus tard, à partir de 200 après J.-C. on trouve un autre type de poterie dite « d'Oundjo », la population est maintenant dispersée dans les plaines et les vallées de l'île. Les vestiges de tarozières en terrasse témoignent encore de la mise en culture de ces zones.

Entre le ^{xvi}e et le ^{xviii}e siècle eurent lieu des migrations de populations polynésiennes, venant de Tonga, Samoa et Wallis vers les îles Loyauté et l'île des Pins.

La société indigène (1), est structurée en clans réunis dans une même zone géographique, sous l'autorité d'un chef, arbitre des conflits et garant de la tradition et des valeurs de la société. Des cérémonies coutumières marquent la vie des clans dans le but de créer

ou de renforcer les alliances inter-claniques ou à l'occasion d'événements particuliers : fête de l'igname, mariages, deuils... Pour de multiples raisons les groupes se livrent fréquemment des guerres meurtrières et se livrent à l'anthropophagie sur les ennemis tués au combat.

Sur le plan linguistique, au fil du temps et en rapport avec l'isolement des clans, le langage commun issu de la famille austronésienne a évolué en langues vernaculaires dont 28 (2) subsistent, assez différentes les unes des autres et parlées dans des zones géographiques bien déterminées. Une seule, d'origine polynésienne, est parlée à Ouvea.

2 – L'arrivée des Européens

Les premiers furent des navigateurs et explorateurs : James Cook découvrit la Nouvelle Calédonie en 1774 lors de sa deuxième expédition dans le Pacifique. Il aborda dans le nord à Balade le 5 septembre puis toucha le 20 l'île des Pins. En raison de sa ressemblance avec l'Écosse il donna à sa découverte le nom de « New Caledonia ». À cette époque les Anglais semblent s'en être désintéressés. Puis en 1792 d'Entrecasteaux et de Kermadec accostèrent à l'île des Pins et en 1825 Dumont d'Urville effectua un relevé des côtes de la grande île et redécouvrit les îles Loyauté.

En 1840 arrivèrent des missionnaires anglais de la London Missionary Society. Après avoir échoué dans leurs tentatives sur la Grande Terre, ils s'installèrent aux Loyauté où persiste encore une forte majorité de protestants. En 1843, les pères de la Société de Marie débarquèrent à Balade d'où ils furent chassés en 1847 avant d'y revenir 4 ans plus tard. Après la prise de possession en 1853, seuls les missionnaires catholiques purent désormais s'installer.

Dès 1810-1820 les chasseurs de baleines avaient découvert les richesses de la zone. Vers 1841 débuta pour une dizaine d'années un florissant commerce de bois de santal tenu par des Australiens.

C'est à cette époque que commença l'installation des premiers Européens, d'abord des aventuriers, naufragés, déserteurs ou mutins, puis des armateurs, venus d'Australie. Ils édifièrent des comptoirs sur l'île de Pins (1848) et sur l'île Nou (1854) où se pratiquait le troc en échange de bois de santal, de bois de construction et même d'holothuries.



3 – La colonisation

Les premiers militaires débarquèrent en 1844. En 1850 une douzaine de marins de l'« Alcèmène » furent massacrés et en représailles, à la demande de Napoléon III qui recherchait une terre libre pour y créer une colonie pénitentiaire, le C.A. Febvrier-Despointes, à Balade le 24 septembre 1853 prit possession au nom de la France, de la Grande Terre puis de l'île des Pins. Un de ses officiers, le C.V. Tardy de Montravel resta pour gérer la colonie. Il en fonda le chef lieu, Port de France, rebaptisé Nouméa en 1866. Le site choisi offrait, entre autres avantages, une vaste rade bien abritée des vents. La défense en fut assurée par le fort Constantine rapidement érigé. C'est sur ce même site que sera plus tard édifié l'hôpital Gaston Bourret.

De 1853 à 1860 la Nouvelle Calédonie est rattachée aux Etablissements Français d'Océanie (E.F.O.), rejoignant Tahiti (protectorat) et les îles Marquises (colonie), sous la responsabilité d'un Commissaire Impérial basé à Papeete.

À cette époque, la majorité de la population européenne était composée de soldats et de marins. Pour favoriser l'installation de colons, à partir de 1855, l'Administration



Les aires coutumières en Nouvelle-Calédonie.

(1) Les indigènes, appelés « canaques » dès le 18^e siècle, revendiquent l'orthographe « kanaks » depuis les années 1970.

(2) 5 langues dominent au recensement de 1996 : dont le *drehu* à Lifou (11 300 locuteurs), le *nengone* à Maré (6 400), le *païci* à Poindimié, Koné (5 500)...

Coloniale se résolut à concéder des terres aux nouveaux arrivants. En 1859 seuls 43 colons vinrent s'installer dans le Sud, surtout à Nouméa. De nombreuses tribus furent contraintes d'abandonner leurs terres pour se replier vers des zones moins convoitées. Dès cette époque débuta l'insurrection de certains chefs canaques dépossédés de leurs terres claniques.

À partir de 1860 la N.C. fut érigée en colonie et acquit le statut de colonie autonome en 1862. De 1860 à 1885, la jeune colonie fut administrée par un gouverneur aux pouvoirs très étendus : il lui incombait de créer l'administration, d'organiser l'économie, de favoriser l'agriculture et l'élevage et de conduire une politique indigène. Le premier gouverneur, Charles Guillain (1862-1870) institua le statut de l'indigénat, puis, en 1867 créa les tribus (ou chefferies), les terres tribales (ou réserves), inaliénables. La création de *terres tribales* permettait à l'État de contrôler plus facilement les autochtones en les forçant à vivre dans des espaces bien délimités. Puis l'Administration inventa une variante de la *chefferie* traditionnelle des indigènes. Ceux-ci étaient alors régis par des grands-chefs nommés et destitués, au besoin, par le Conseil des anciens. Le gouvernement juxtaposa une nouvelle structure administrative à la tête de laquelle on nomma un *petit-chef*. Or, les *petits-chefs* nommés par l'Administration devinrent les « vrais » chefs autochtones et servirent généralement de courroie de transmission pour l'Administration. Les *grands-chefs* récalcitrants furent destitués, certains furent supprimés et d'autres déportés à Tahiti. Plus tard, en 1877, l'Administration parvint aussi à nommer les *grands-chefs*, qui devinrent responsables du maintien de l'ordre à

l'intérieur de districts regroupant plusieurs tribus ; les « petit-chefs », pour leur part, continuaient de maintenir la loi et l'ordre dans les tribus. L'Administration avait ainsi la main haute sur tous les autochtones du territoire.

Par ailleurs, Charles Guillain, excédé par les rivalités qui opposaient aux Loyauté les pasteurs anglais et les missionnaires français, décida de placer unilatéralement les îles Loyauté sous la dépendance de la Nouvelle Calédonie.

4 – La colonie pénitentiaire

C'est en 1863 que Napoléon III décida de créer en N.C. une colonie pénitentiaire pour les condamnés aux travaux forcés, analogue à celle de Guyane. L'un des buts de cette création était de lancer le peuplement et le développement économique du pays en imposant aux bagnards, une fois leur peine achevée, de rester sur le territoire un temps égal à celui de leur emprisonnement. La concession de terres allait leur permettre de s'installer ensuite.

Les premiers bagnards arrivèrent en 1864 (3) et furent employés aux grands travaux d'aménagement. En 1871 plusieurs centaines de Kabyles insurgés avec le cheik El Mokrani en Algérie furent déportés dans la région de Bourail. Amnistiés en 1895, un certain nombre restèrent et sont à l'origine de nombreuses familles calédoniennes.

Entre 1872 et 1880, 4250 déportés politiques de la Commune arrivèrent en N.C., essentiellement cantonnés sur l'île des Pins. Pour tenter de retenir les plus méritants, on leur accorda, sans grand succès, des concessions, urbaines ou rurales. Pour ce faire, il avait été nécessaire de constituer un vaste domaine pénitentiaire des meilleures terres,

au détriment des tribus. Ce sera l'une des causes de l'insurrection de 1878. La loi d'amnistie de 1880 autorisa leur retour, moins de 40 s'établirent en N.C.

C'est en 1894 que seront définitivement suspendus les convois de transportés.

II – La période 1878-1914

1 – L'insurrection de 1878

Dépossédés d'une partie de leurs terres, révoltés par la profanation de leurs lieux sacrés, maltraités, les canaques, entraînés par le chef Ataï, attaquèrent à partir du 25 juin 1878 des gendarmeries et des villages de la côte ouest et massacrèrent une centaine d'Européens. Certains Mélanésiens se rallièrent mais une majorité de tribus rejoignit le camp français. Lors d'une attaque surprise, Ataï fut tué le 1^{er} septembre 1878 par un guerrier de Canala, mais les combats s'étendirent encore jusqu'à la promesse de pardon du gouverneur Olry qui amena la reddition des insurgés le 3 juin 1879. Il y eut plus de mille morts pendant ces affrontements. Beaucoup de colons se trouvèrent ruinés et s'interrogèrent sur leur avenir dans la colonie. Il faudra près de 20 ans pour relancer la colonisation libre.

2 – Le code de l'indigénat

Le code de l'indigénat, mis en place par les décrets métropolitains de 1874 et 1881, fut appliqué totalement aux colonies françaises en 1887. Il distinguait 2 catégories de citoyens : les *citoyens* français, de souche métropolitaine et les *sujets* français (ici les mélanésiens ou les travailleurs immigrés), ne jouissant d'aucun droit civil mais uniquement de leur droit personnel conféré par la religion et la coutume. Ils payent un impôt de capitation et sont soumis aux réquisitions de main d'œuvre au profit des autorités ou des colons. Le gouverneur nomme les chefs de tribu et les grands-chefs et délimite leurs pouvoirs : la pratique de la sorcellerie ainsi que le port d'arme ou le fait de circuler nus sont interdits. Au final, le code de l'indigénat aboutit ni plus ni moins à une politique de cantonnement menée à partir de 1897, visant à rassembler tous les canaques dans les réserves en leur allouant une superficie moyenne de trois hectares par habitant, et, remettant donc totalement en cause le découpage de 1868. Ce domaine sera régulièrement rogné par les autorités afin d'y installer des colons : ces « réserves » passèrent ainsi de 320 000 à 124 000 hectares de 1898 à 1902, à l'instigation du gouverneur Paul Feillet. Seules les îles Loyauté demeurèrent réserves intégrales. Ce code ne sera aboli qu'en 1946, autorisant alors la libre circulation et la liberté de résidence.



Archives de N.C. 1Num23.

(3) De 1864 à 1897, année de la fermeture du bagne, 20 000 prisonniers seront envoyés en N.C.

3 – Le développement de l'immigration

L'administration avait pensé peupler le territoire par des Européens, issus du bagne ou émigrants libres de métropole, mais les résultats escomptés, malgré les concessions de terres, s'avèrent décevants. En 1864, Jules Garnier découvre des gisements de nickel, dont l'exploitation à partir de 1870 amena un important apport de main d'œuvre de la Réunion (indiens), des Nouvelles-Hébrides (actuellement le Vanuatu), du Japon, d'Indochine et de Java. De plus, après la défaite de 1870, arrivèrent des émigrants libres originaires d'Alsace et de Lorraine.

Après les lois d'amnistie de 1879 et 1880, la grande majorité des libérés regagna la métropole. Devant l'échec de ces dispositions, il parut nécessaire de revoir la politique d'immigration, en transportant des femmes françaises, plutôt destinées aux libérés, et en élargissant le régime des concessions : en 1884, un arrêté stipulait : « une concession gratuite est accordée à tout émigrant. Elle se compose d'un lot de village, d'un lot de culture et d'un lot de pâturage ».

En 1886 on dénombrait 7 600 condamnés, 1 900 libérés et 700 agents de la pénitencier.

En 1894 le gouverneur Feillet favorisa la venue de 300 familles de métropole (les colons Feillet), ainsi que des travailleurs indiens et javanais et de nombreux travailleurs asiatiques destinés à l'exploitation du nickel. Les colons Feillet se virent attribuer une concession de 10 à 25 hectares sur laquelle on favorisa la culture du café. Mais ce sera un relatif échec : l'isolement, la médiocrité des sols, et surtout l'effondrement des cours du café en 1900 ruineront beaucoup d'espoirs.



Archives de N.C. 1Num23. Nouméa, rue de l'Alma.

À la fin du XIX^e siècle, le territoire comptait environ 45 000 Mélanésiens, 20 000 Européens, dont plus de la moitié étaient d'anciens forçats.

4 – L'essor de la colonie

Il débute réellement avec la découverte des richesses minières de la colonie à la fin du XIX^e siècle.

En 1863 des prospecteurs australiens découvrent un filon aurifère dans le nord. Il ne tiendra pas ses promesses, mais 240 kg d'or seront extraits près de Ouegoa de 1873 à 1900.

Toujours en 1863 un ingénieur français, Jules Garnier, est envoyé en mission en Nouvelle-Calédonie, afin de recenser l'ensemble des minéraux que renferme le Territoire.

En 1864, de passage dans la vallée de la Dumbéa, sur la côte ouest, il remarque un échantillon de minerai vert inconnu. Après analyse, il se révèle chargé en nickel, en alumine et en magnésie. À l'époque, la technique est encore balbutiante : impossible de séparer le nickel des autres composants. Ce n'est que 16 ans plus tard, en 1879, que ce minerai sera baptisé *garniërite*, du nom de l'ingénieur français.

Il ne faudra pas attendre très longtemps pour que débute l'exploitation intensive, avec la découverte d'un filon au Mont Dore. La production moderne, qui modifiera l'économie calédonienne dans son ensemble commence alors. Dès 1876, 2 000 tonnes seront produites. À cette époque, de nombreuses fortunes seront bâties sur le nickel par des aventuriers attirés par cette manne providentielle. Au cours des années qui suivent, certains propriétaires utiliseront la main d'œuvre pénitentiaire pour exploiter leurs mines.

Avec la première crise du nickel qui survient en 1877, la plupart d'entre eux revendent à de plus gros propriétaires, qui bientôt, concentrent entre leurs mains, l'essentiel des gisements. Parmi eux, on retrouve notamment Jules Garnier, Henry Marbeau et l'Irlandais John Higginson qui en 1880, s'unissent et construisent une usine à Thio. Dès ses débuts, l'entreprise possède une quarantaine de mines tout en étant partie prenante dans une vingtaine d'autres. En 1931 il s'associe au Bordelais Ballande qui avait créé en 1910 une fonderie à Doniambo aux portes de Nouméa, les 2 groupes fusionneront sous le nom de Société Le Nickel (SLN).

Parallèlement une active prospection minière met à jour de nombreuses autres ressources : le cuivre (6 000 tonnes extraites des



Archives de N.C. 1Ph13-28. Jules Garnier à Paita.

mines Balade et Bruat), le chrome à Tiebaghi (4), le cobalt (5) (associé au nickel), le fer, le manganèse, le plomb, l'argent, le charbon...

Le commerce, favorisé par la ruée des prospecteurs et exploitants miniers, prend tout son essor en cette fin du XIX^e s., essentiellement concentré sur Nouméa, dont l'activité de comptoir est primordiale. Son port accueille les navires de commerce d'Europe et d'Australie, et redistribue les marchandises sur l'ensemble du territoire. Des maisons de commerce s'installent et prospèrent (Ballande de Bordeaux) il y en aura 137 en 1903. À la fin du XIX^e siècle Nouméa compte 7 000 habitants (14 % de la population).

III – La période 1914-1946

1 – La 1^{re} guerre mondiale

Un contingent de calédoniens mobilisés quitte Nouméa en avril 1915, rejoint en 1916 par les engagés volontaires du bataillon des tirailleurs indigènes. En 1916, 2 autres contingents suivront, ils seront tous intégrés, avec les Tahitiens, au bataillon mixte du Pacifique. Au total 2 025 Calédoniens participèrent aux combats : 1 047 Européens et 978 Mélanésiens. 575 tombèrent au champ d'honneur.

2 – La révolte canaque de 1917

Les atteintes à la coutume, la dépossession des terres, le statut de l'indigénat sont à l'origine de troubles à partir de 1896, qui débouchèrent en février 1917 par des attaques dirigées sur des tribus pro-françaises, des stations (6) et un poste militaire à Voh. Les combats cessèrent après une expédition et la mort du chef canaque Noël en janvier 1918.

3 – L'entre 2 guerres

Après la fin de la guerre, le pays traverse une grave crise économique liée à la chute des exportations de nickel. L'administration tente en 1926 une nouvelle tentative de colonisation agricole vers Bourail et le lancement de la culture du coton. Avec la crise mondiale, café et coton ne se vendent plus, ce fut un nouvel échec.

La société canaque est profondément modifiée par les nouvelles mesures décidées par l'administration : création de districts sous l'autorité de grands chefs, les petits chefs dirigeant les tribus tous nommés en dehors du cadre coutumier et clanique. Les mélanésiens se lancent à cette époque dans de nouvelles cultures (café, manioc, arbres fruitiers...), certains travaillent sur les stations d'élevage, mais restent cependant soumis aux mesures de l'indigénat et cantonnés dans leurs réserves.

Pour les colons installés en brousse, la vie est très rude, les conditions spartiates, l'isolement complet. Le climat rendant l'agriculture et l'élevage très aléatoires.

Depuis 1892 et les besoins de la mine, de nombreux Asiatiques ont été recrutés, Japonais, puis Indochinois et Indonésiens. En 1929, 3 ouvriers sur 4 sont asiatiques.

4 – La seconde guerre mondiale

La majorité de la N.C. opte pour la France Libre et s'y rallia, après les Nouvelles Hébrides, le 19 septembre 1940. Les volontaires rejoignent les Tahitiens et Néo-Hébridais dans le Bataillon du Pacifique qui s'illustre à Bir-Hakeim, Monte-Cassino, et lors du débarquement en Provence.

Dans le Pacifique les américains décident d'utiliser le territoire comme base avancée de leur offensive contre les japonais. À partir de mars 1942, Nouméa devient le quartier général du général Patch dans le Pacifique. Les soldats débarquent en masse avec une première vague de 18 000 hommes (7), créent des infrastructures : aérodromes, casernements, hôpitaux, dépôts de munition... répartis sur Nouméa et la côte ouest. Près de 1,2 million de soldats américains transiteront par la N.C., il y aura jusqu'à 120 navires dans la rade. Dès 1944, avec la reconquête du Pacifique, la guerre s'éloigne et peu à peu les militaires américains sont rapatriés, les derniers en 1946, laissant derrière eux un matériel considérable qui sera souvent immergé dans le lagon. Cette époque où le dollar coulait à flot, où le pays découvrait la modernité, a profondément marqué les calédoniens qui vécurent cette époque comme leur âge d'or.

IV – La période 1945-2010 : l'évolution vers l'autonomie (1945-2010)

1 – Vers une large autonomie (1945-1958)

Le statut de l'indigénat est supprimé en 1946, tous les habitants deviennent citoyens français, les Mélanésiens accèdent alors au droit de vote.

En 1946 la Calédonie devient un Territoire d'Outre-mer (TOM) représenté par un député. Aux élections de 1953 apparaît un vaste rassemblement, l'Union Calédonienne, qui dominera la vie politique pendant 20 ans.

En 1956, la loi-cadre Defferre donne au territoire une large autonomie avec la création d'une Assemblée Territoriale et d'un conseil de gouvernement avec 8 ministres. De grands travaux sont alors entrepris (barrages, électrification des villages, routes...). La création du franc CFP soutenu par la métropole, la mise en service de lignes régulières, maritimes puis aériennes participent au désenclavement du territoire et au développement de l'économie.

2 – La recentralisation

En 1963 la loi Jaquinot supprime les ministères et laisse au conseil de gouvernement un rôle consultatif auprès du gouverneur. En 1969 les lois Billotte vient réduire les compétences du territoire dans la gestion du domaine minier.

3 – Le boom du nickel

À partir de 1962, les cours du nickel à la hausse entraînent un accroissement important



Archives de N.C. 1 Ph12-321 Le PX de l'armée américaine.

(4) La Calédonie en sera le 3^e producteur mondial de 1896 à 1912, la mine sera exploitée de 1902 à 1990.

(5) Jusqu'en 1909 la N.C. en a été le quasi unique producteur mondial.

(6) Mot d'origine australienne désignant une exploitation agricole.

(7) Nouméa comptait à cette époque environ 11 000 habitants.

de la production de minerai, et un afflux de populations : 5 000 Européens, 3 000 Tahitiens et 2 000 Wallisiens. Le boom s'achèvera dans les années 72-73, beaucoup s'enrichissent, mais les mélanésien n'en profitent que très peu.

Entre 1969 et 1976, plus de 15 000 (peut-être 20 000) nouveaux immigrants arrivent, dont de nombreux rapatriés français, des « pieds-noirs » d'Algérie, puis des Wallisiens et des Futuniens, des Hébridais, des Tahitiens, des Antillais, des Réunionnais, etc. Pour ce qui est des Wallisiens, le gouvernement français a révélé que 17 563 Wallisiens et Futuniens s'étaient installés depuis 1961 en Nouvelle-Calédonie, principalement dans la région de Nouméa, mais aussi dans les zones d'extraction minière (Thio) ; on compte maintenant davantage de Wallisiens et de Futuniens en Nouvelle-Calédonie qu'à l'intérieur même du territoire de Wallis-et-Futuna (14 166).

4 – Émergence de la revendication indépendantiste

Depuis 1969, une jeune association les « foulards rouges » milite contre l'autorité de la Métropole, et en 1975 est créé un comité pour l'indépendance, rejoint par l'Union calédonienne en 1977. En 1979 la majorité des partis canaques s'unissent en un front indépendantiste (FI) en vue des élections prochaines. Après l'arrivée de François Mitterrand le FI se rapproche des socialistes. Parallèlement, sous la houlette de Jacques Lafleur, la majorité des citoyens « loyalistes » se fédère dans le RPCR (8).

5 – Les « événements »

Les attentes des indépendantistes se font plus pressantes et amènent à une tentative de conciliation (Nainville-les-Roches 1983). Les positions se durcissent, les tensions s'aggravent. En 1984, mécontent du nouveau statut préparé par le secrétaire d'État à l'Outre-mer, le socialiste Georges Lemoine, et de l'évolution de certains dossiers sensibles (notamment sur le plan foncier), le Front de libération national kanak socialiste (FLNKS), qui remplace maintenant le Front indépendantiste, décide de boycotter les élections territoriales, dresse des barrages sur les routes, met en place un « Gouvernement provisoire de Kanaky » présidé par Jean-Marie Tjibaou, avec pour but de préparer l'« Indépendance kanak socialiste » (IKS) et chasse des éleveurs Caldoches de leurs exploitations (tout particulièrement sur la côte est, à Thio notamment). C'est le point de départ de quatre années de conflits politiques et ethniques appelés les « Événements » (1984-1988). La mort du secrétaire général de l'Union calédonienne, et chef de l'aile radicale de ce parti, Éloi Machoro, le 12 janvier 1985, envenime la situation, les affrontements entre

opposants et partisans de l'indépendance dégénérant bientôt en une véritable guerre civile, le gouvernement central décide d'instaurer l'état d'urgence et décrète le couvre-feu de janvier à juin 1985.

Des radicaux des deux camps forment alors des milices qui s'affrontent violemment, et les gouvernements successifs échouent à rétablir le calme, des familles de « broussards » sont attaquées et de violentes émeutes éclatent à Nouméa contre les possessions de certains leaders indépendantistes comme l'ancien député Maurice Lenormand, en réaction à la mort d'un jeune Calédonien d'origine européenne de 17 ans, Yves Tual. La violence culmine en 1988 avec la prise d'otages d'Ouvéa : des indépendantistes radicaux prennent d'assaut la gendarmerie d'Ouvéa et y assassinent 4 gendarmes, puis prennent également en otages les 27 autres gendarmes de l'île venus en renfort. Le 5 mai 1988, à quelques heures du second tour de l'élection présidentielle entre François Mitterrand et son premier ministre, Jacques Chirac, l'assaut par le GIGN, l'EPIGN, le 11^e Choc et le commando Hubert, de la grotte de Gossanah, où les gendarmes étaient retenus en otage, baptisé « opération Victor », se solde par la mort de 19 indépendantistes et de deux militaires.

6 – Les accords historiques



Cet épisode pousse les deux camps et leurs leaders à négocier sous la médiation du Premier ministre Michel Rocard et de certaines loges maçonniques. Il aboutit à la signature des Accords de Matignon le 26 juin 1988 prévoyant la mise en place de 3 provinces dotées de compétences leur procurant une certaine autonomie, introduisant la notion de rééquilibrage, entre les communautés, entre Nouméa et le reste de l'archipel et entre les provinces, d'un statut transitoire de 10 ans devant se solder sur un référendum d'autodétermination pour que les Calédoniens se prononcent pour ou contre l'indépendance.

Le 4 mai 1989, sur l'île d'Ouvéa, le président du FLNKS (indépendantiste), Jean-Marie Tjibaou, et son secrétaire-général, Yeiwéné Yeiwéné, sont assassinés. Leur meurtrier, Djubelly Wéa, un ancien pasteur et ancien militant du PALIKA (9), reprochait aux deux

hommes d'avoir signé en juin 1988 les accords de Matignon avec l'État et leurs adversaires anti-indépendantistes du RPCR.

À l'approche de ce référendum, alors qu'il ne faisait aucun doute, au vu des résultats des provinciales successives, que le « non » à l'indépendance l'emporterait, et pour préserver une paix locale encore fragile, Jacques Lafleur ainsi que le RPCR et les indépendantistes décident de négocier de nouveaux accords avec l'État. L'Accord de Nouméa du 5 mai 1998 prévoit alors la mise en place d'une autonomie forte (avec des transferts progressifs de compétence, à l'exception des pouvoirs régaliens que sont la sécurité, la justice, le droit général, la monnaie, la politique étrangère), la construction d'un destin commun, la mise en place d'une citoyenneté calédonienne (ouverte aux Français domiciliés en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 et à leurs descendants (*corps électoral gelé*)). Cette disposition crée la notion de citoyen héréditaire, pour les référendums d'auto-détermination entre 2014 et 2018 ainsi que pour les élections provinciales, et prévoit la défense de la culture kanak. La citoyenneté héréditaire existe dans de nombreux pays européens : Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Italie, Espagne, Islande, Finlande, etc.

Cet accord sera ratifié : Le premier grand moment a été l'approbation de l'accord de Nouméa lui-même, intervenu le 8 novembre 1998 avec 72 % de « oui ». Comme prévu, n'ont voté à cette consultation que les citoyens installés sur le territoire depuis dix ans. Ceux qui étaient arrivés après 1988 n'ont pas été admis à participer et ont été inscrits sur un tableau annexe.

V – À la croisée des destins

Le préambule de l'accord de Nouméa (5 mai 1998) est un document historique par essence. En voici un extrait :

« 2. La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde. Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux XIX^e et XX^e siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par la foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions... »

3. Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière

4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les commu-

(8) Rassemblement Pour la Calédonie dans la République.
(9) Parti de Libération KANak.

nautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps... »

La Nouvelle Calédonie se trouve dotée d'une très large autonomie, unique dans les collectivités d'O.M. Concrètement, les Accords de Nouméa réorganisent administrativement le pays et donne à l'assemblée délibérante, le Congrès, un pouvoir législatif lui permettant de voter les « lois de pays ».

Les Accords de Nouméa précisent que les compétences détenues par l'État seront transférées à la Nouvelle Calédonie dans les conditions suivantes :

– Certaines seront transférées immédiatement, dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation politique, c'est-à-dire au cours du premier mandat du Congrès entre 1999 et 2004 : il s'agit du droit à l'emploi local, de la réglementation sur l'entrée des personnes non établies en Nouvelle-Calédonie, du droit au travail des ressortissants étrangers, du commerce extérieur, des communications extérieures, de la navigation et des dessertes maritimes internationales, les principes directeurs du droit du travail et de la formation professionnelle, des programmes de l'enseignement primaire, de la formation des maîtres, du contrôle pédagogique, du domaine public maritime etc.

– D'autres le seront dans des étapes intermédiaires, au cours du second mandat (2004 – 2009) et troisième mandat (2009 – 2014) du Congrès : il s'agit des règles concernant l'état-civil, des règles de police en matières de circulation aérienne et maritime intérieure, du droit civil et du droit commercial, de l'enseignement du second degré etc. – D'autres seront partagées entre l'État et la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit des relations internationales et régionales, de la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers, de la politique de communication audiovisuelle, du maintien de l'ordre, de la réglementation minière, des dessertes aériennes internationales, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

– Les dernières, de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue du quatrième mandat (2014 – 2019) du Congrès après consultation électorale. Il s'agit de la justice, de l'ordre public, de la défense, de la monnaie, et des affaires étrangères. L'Accord de Nouméa est un contrat politique fragile, obtenu grâce au volontarisme des principaux

acteurs de la vie politique en Nouvelle-Calédonie et de l'État. Le corps électoral en est l'un des points d'équilibre fondamentaux.

Selon la même logique que celle des accords de 1988, celui de 1998 prévoit que ne participeront à l'évolution de l'archipel que les électeurs qui ont un lien particulier et un attachement privilégié avec ce territoire, ce qui s'est traduit par la définition d'un corps électoral spécifique à chaque grand moment de l'application du processus de Nouméa. Il était donc convenu par les signataires que ne pourraient voter, à partir de 2009, que les personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant 1998, puisqu'elles seules pourraient soit avoir voté en 1998, soit à la fois avoir dix ans de résidence et être inscrites sur le tableau annexe, ce qui constituait un corps électoral dit « figé ».

Le Conseil d'État, dans un arrêt Sarran de 1998, et la Cour de Cassation dans un arrêt Fraisse de 2000, ont estimé que la restriction apportée au corps électoral était possible, dès lors, qu'elle était autorisée par la Constitution. Les instances internationales ont relevé que le caractère transitoire de l'accord de Nouméa, d'une part, et les justifications historiques et politiques de la situation prise en compte par cet accord, d'autre part, pouvaient justifier de limiter le corps électoral aux citoyens résidant depuis au moins dix ans en Nouvelle-Calédonie. C'est, notamment, tout le sens de l'arrêt Py de janvier 2005 de la Cour Européenne des droits de l'homme. Le corps électoral restreint a été approuvé et constitutionnalisé par le Congrès du Parlement, dit aussi congrès de Versailles, le 19 février 2007.

Par une loi de pays de 2010, le pays a adopté ses premiers signes identitaires : devise, hymne et graphisme de la monnaie. Restent à définir le futur nom du pays et son drapeau. En attendant depuis juillet 2010 et en dépit de certaines résistances, le drapeau français et celui du FLNKS flottent côte à côte sur les édifices publics

VI – L'état de l'économie

Grâce aux accords de Matignon puis de Nouméa, le territoire a connu une longue période de stabilité et de prospérité, la croissance est en moyenne de 4 % par an depuis 20 ans. La forte demande de nickel, dont la N.C possède environ 30 à 40 % des réserves mondiales, a permis l'arrivée de nouveaux acteurs et la mise en chantier de 2 énormes usines de taille internationale, l'une dans le

Sud, l'autre dans le Nord, qui devraient entrer en production entre 2012 et 2013 et faire du pays le premier producteur mondial, tout en rééquilibrant le Nord par rapport au Sud.

C'est donc une économie basée sur le nickel, mais toujours accompagnée par les financements de l'État (salaires et pensions des fonctionnaires d'État, contrats de développement, financements des collectivités). Les autres secteurs stagnent ou dépérissent. En particulier le tourisme qui ne franchit pas la barre des 100 000 visiteurs (hors bateaux de croisières), les raisons en tiennent à l'éloignement de l'archipel des flux touristiques, à la cherté des prestations pour nos voisins immédiats australiens et néo-zélandais... L'agriculture voit le nombre d'exploitations se réduire, elle se révèle trop difficile et trop aléatoire, la relève ne se fait plus, les terres agricoles dont les prix ont flambé dans le Sud disparaissent au profit de lotissements résidentiels. L'aquaculture, en particulier le promoteur élevage de la crevette est soumis à la dure concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre.

Le territoire possède des potentialités uniques parmi les états insulaires du Pacifique, mais son avenir demeure encore incertain.

Le PIB par habitant n'est plus que de 20 % inférieur à celui de la métropole, mais 8 fois supérieur à celui des îles Fidji. Par contre la cherté de la vie est de 50 à 70 % (voire plus), supérieure à la métropole.

Reste maintenant aux Calédoniens à définir et à construire ensemble ce destin commun avant les prochaines échéances du calendrier fixé par les accords.

SOURCES : sites internet

- Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie : des accords de Matignon à l'accord de Nouméa
- DOM-TOM : la Nouvelle-Calédonie
- Nouvelle-Calédonie 1^{re} : Économie le nickel de Nouvelle-Calédonie (Timothy Mirthil)
- Maison de la N-C : Histoire, de l'origine à nos jours
- Wikipedia : Histoire de la N-C.
- Wikipédia : Indigénat
- Leclerc Jacques : l'aménagement linguistique dans le monde, le code de l'indigénat.
- Leclerc Jacques : l'aménagement linguistique dans le monde, données historiques.
- Leclerc Jacques : l'aménagement linguistique dans le monde, les fluctuations politiques.